

# CONDITIONS GÉNÉRALES pour construction entière d'un four par *La Clé de Voûte*

(Au 13-09-2017)

## **PRINCIPES DE BASE :**

Le client construit ou fait construire les fondations et le socle du four selon les plans de *La Clé de Voûte*. Le client se fournit lui-même localement en certains matériaux (sable, gravier, ciment normal, chaux, fers à béton), la liste de ces matériaux sera fournie avec le devis. Le client peut choisir d'apporter au chantier des accessoires qu'il possède déjà, dans la limite de la compatibilité avec le concept de *La Clé de Voûte*. Après le départ de *La Clé de Voûte* du chantier, le client aura à poser la cheminée, réaliser l'isolation et construire les murs ou bardages qui cacheront le four au-dessus du socle (Main d'œuvre et matériaux non compris dans les devis).

## **CONFIDENTIALITÉ :**

Les plans et guides fournis au client pour les travaux effectués avant mon travail sur le chantier sont confidentiels et ne doivent pas être divulgués. Les photos sont interdites pendant les travaux. Je fournis moi-même au client les photos des étapes principales. Ces dernières ne doivent pas être transmises par e-mail ni mises en ligne sur internet sans l'accord de *La Clé de Voûte*. Il est interdit d'utiliser et/ou transmettre le concept de *La Clé de Voûte* (même partiellement) à un tiers.

## **FACTURATION :**

La facture, établie à la fin de mon travail sur le chantier, pourra être différente du devis pour les rubriques suivantes :

- **Les matériaux et accessoires** listés dans le devis portant ce nom seront payés directement aux fournisseurs à la réception des livraisons. Les factures y seront jointes. Certains prix pourront avoir changé entre le devis et la facturation.
- **Heures travaillées sur le chantier** > Le temps de travail sur le chantier pouvant varier en fonction d'un contexte de chantier imprévu et des besoins du client, le nombre d'heures réellement effectuées sera facturé.
- **Etude et plans spécifiques avant travaux** (pour cas particulier).
- **Frais de déplacements** > Facturation de la quantité réelle pour chaque rubrique notée sous ce titre dans le DEVIS Services.
- **La Clé de Voûte ne reprend pas de matériaux ni accessoires non utilisés.**

## **PAIEMENT :**

Afin d'arrêter la date des travaux et de commander les matériaux et accessoires, un acompte correspondant à 1/3 du montant TTC du « Devis services » est versé lors de la signature de celui-ci. Cet acompte ne sera pas remboursé si le chantier est annulé ou reporté moins de trois mois avant la date de celui-ci (date qui doit être notée sur le devis à signer). Les matériaux et accessoires notés sur le devis portant ce nom seront payés directement aux fournisseurs à réception des livraisons. Le solde de la facture services, établie selon les principes ci-dessus à la fin du chantier, est payable dès réception de celles-ci. Les réclamations ne suspendent pas les obligations de paiement du client. *La Clé de Voûte* conserve son droit de propriété sur les matériaux et accessoires vendues jusqu'à leur paiement intégral.

## **GARANTIE :**

Garantie 10 ans des parties réfractaires du four, pièces et main d'œuvre. La sole peut s'user avec un usage intensif et n'est donc pas garantie. Garantie 1 an des pièces et accessoires fournis par *La Clé de Voûte* dans le cadre d'un usage normal, excepté les pièces de fonderie et le thermomètre. Les réclamations ne sont recevables qu'à condition d'avoir été adressées dans les 15 jours suivant le constat d'un problème. *La Clé de Voûte* décline toute responsabilité concernant les travaux effectués par le client ou une personne mandatée par celui-ci. Notamment, Le client doit s'assurer d'un sol stable et de bonnes fondations pour porter l'ouvrage qui pèse 8 à 12 tonnes selon la grandeur du four.

**Mention « lu et approuvé » + signature >>**